

SYNDICAT INTERCOMMUNAL des Ecoles De BERNAY-VILBERT et de COURTOMER

MAIRIE DE COURTOMER - PLACE DE L'EGLISE 77390 COURTOMER
Tél : 01.64.06.92.67 - Fax : 01.64.06.56.27
Mail : syndicatdesecolesbvc@orange.fr

Chers parents,

Comme vous le savez, notre pays a de nouveau été placé en confinement depuis le 30/10/2020 pour une durée minimum de 4 semaines suite à l'évolution de la circulation du virus de la Covid-19.

Malgré tout, les établissements scolaires resteront ouverts pour pouvoir accueillir tous les élèves dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

A cet effet, un nouveau protocole sanitaire relatif au fonctionnement des écoles nous a été transmis par l'Éducation Nationale et est consultable en ligne.

Les annonces ministérielles ayant changé plusieurs fois au cours de la journée d'hier, nous avons été contraints d'attendre ce jour pour vous communiquer les détails.

Avec l'ensemble des équipes pédagogiques et intercommunales, nous avons déjà mis en place préventivement un certain nombre de mesures dès la rentrée scolaire de septembre pour limiter de la meilleure des façons possible le risque de circulation et transmission du virus.

Le nouveau protocole vient renforcer ces mesures et définir les règles essentielles qui seront suivies au sein de nos structures.

[L'accueil au sein des écoles et au sein de la structure périscolaire et de loisirs se fera aux horaires habituels mis en place depuis la rentrée 2020.](#)

Nouvelles règles applicables :

- **Le port du masque est rendu obligatoire pour TOUS les élèves de l'école élémentaire**, y compris pendant les temps de récréation et pendant les temps d'accueil périscolaire avant et après l'école, ainsi que le mercredi lors de l'accueil de loisirs.

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir fournir à vos enfants

- *2 masques par jour (1 masque = 4 heures), ainsi qu'un masque supplémentaire pour les enfants inscrits à l'accueil périscolaire après l'école.*
- *Pour l'accueil de loisirs du mercredi, merci également de fournir 3 masques.*

Merci de prévoir aussi 2 sachets refermables : un marqué « propre » pour les masques à utiliser au cours de la journée, et un marqué « sale » pour ranger les masques utilisés.

Pour information, la région Ile de France fournira prochainement 2 masques lavables par enfant qui seront distribués dès réception.

- La distanciation physique devient obligatoire pour les élèves de l'école élémentaire. Toutefois, la configuration de nos locaux ne nous permet pas de maintenir une distance d'1 mètre entre chaque élève, mais la plus grande distance possible entre les élèves sera appliquée. De même, cette distanciation physique ne pourra être appliquée lors du transport scolaire.

- La limitation du brassage entre élèves de classes différentes est obligatoire pour les élèves de l'école élémentaire.

Les entrées, sorties et récréations se feront donc par classe.

Au réfectoire, les élèves d'une même classe déjeuneront ensemble toujours à la même table et une distance d'au moins 1 mètre sera respectée entre les différentes classes de maternelle et d'élémentaire.

A l'accueil périscolaire et le mercredi, les élèves de maternelle et d'élémentaire seront séparés, et l'intégrité des classes sera préservée dans la mesure du possible.

- **Dans l'éventualité de cas positif à la Covid 19 ou de cas contact identifié au sein de votre famille, votre enfant ne pourra être accueilli au sein de nos structures.**

Merci de vous référer au courrier ci-joint vous rappelant les recommandations sanitaires.

Règles toujours appliquées et/ou renforcées :

- Une attention particulière restera accordée aux gestes barrières et notamment au lavage des mains qui sera augmenté et effectué plusieurs fois au cours de la journée.

- Le port du masque demeure obligatoire pour tout le personnel des établissements scolaires ainsi que de l'accueil périscolaire et de loisirs.

- L'aération des locaux est renforcée et se fera plusieurs fois par jour.

- L'entretien des sanitaires restera effectué plusieurs fois par jour.

- Une désinfection des sols restera effectuée deux fois par semaine en complément du nettoyage quotidien des locaux et du matériel (tables, chaises, objets, etc...)

- Une désinfection des « points contacts » (poignées de porte, etc...) restera réalisée plusieurs fois par jour.

Chers parents, j'en appelle à nouveau à votre sens du civisme pour respecter les gestes barrières et appliquer les points suivants :

- **Port du masque obligatoire aux abords des écoles, de l'accueil périscolaire et aux arrêts de car suite à l'arrêté préfectoral du 30/10/2020 imposant le port du masque sur la voie publique sur l'ensemble du territoire de la Seine et Marne.**

- Entrée dans les locaux interdite.

- Explication à votre enfant des gestes barrières, fourniture de mouchoirs jetables, etc...

- Surveillance renforcée d'éventuels symptômes de votre enfant (toux, diarrhée, mal de gorge, fièvre, ...) avant le départ à l'école, qui contraindraient les équipes pédagogiques à ne pas pouvoir l'accueillir parmi les autres élèves.

Enfin, au vu des événements récents, le plan vigipirate a été renforcé à son niveau le plus élevé « alerte attentat ». Je vous encourage donc à être vigilants aux abords de nos établissements et structures.

Je peux vous assurer que l'ensemble des équipes pédagogiques et intercommunales continue d'être mobilisé afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles, et vous prie de recevoir, Chers parents, mes salutations les meilleures.

Frédéric CARREIRA
Président du Syndicat Intercommunal des Écoles
de Bernay-Vilbert et Courtomer

